

# Franc-Lyonnais

Marie-Laure Legay

Petit pays constitué de treize communautés, paroisses ou parties de paroisses partagées avec la Bresse et les Dombes et situé au nord de Lyon le long de la Saône. Il est contigu au faubourg de la Croix-Rousse. Ce pays appartenait au Moyen Âge à l'Église de Lyon et se trouvait donc doté de privilèges accordés par le chapitre, notamment à Genay. Au XV<sup>e</sup> siècle, le roi de France étend sa souveraineté sur cette partie du royaume contre le duc de Savoie. Ce n'est toutefois qu'en 1556, par les lettres patentes du 29 août, qu'Henri II reconnaît les privilèges fiscaux du Franc-lyonnais : moyennant le paiement de la somme de 3 000 livres de huit ans en huit ans dans les mains du receveur général des finances de Lyon, les habitants du pays ne pouvaient être aucunement tenus ne contribuables à aucunes aides, tailles, subsides ou impositions quelles qu'elles soient, soit ordinaires ou extraordinaires avec ceux du Plat-Pays de Lionnois ne autres, ains jouïront de leurs droits, franchises et exemptions accoutumées et tout ainsi que ceux du Pays de Bresse et Dombes dont ils se sont distraits . Ces privilèges ont été attaqués au fil du temps par les Fermiers des aides de la ville. Toutefois, les aubergistes du quartier, comme ceux de la Croix-Rousse ou de la Guillotière, ont su tirer profit de cet avantage pour développer un commerce illicite de boissons.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

### Bibliographie scientifique:

- Alain Caraco, Histoire du Franc-lyonnais, édition 2019 remaniée d'un mémoire d'histoire moderne intitulé Un pays et ses privilèges sous l'Ancien régime : le Franc-Lyonnais , sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Université Lyon II, 1983

### Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Franc Lyonnais* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/6>